

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hauller, 16 décembre 1884

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)

Collation2 p. (305r, 306r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hauller, 16 décembre 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51654>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 décembre 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Hauller](#)

Lieu de destination 4-6, rue du Perche, Paris

Description

Résumé Godin retourne à Hauller l'extrait de son casier judiciaire. Il lui explique que l'absence de références de sa part lui fait préférer une autre candidature que la sienne, mais qu'il est prêt à s'entretenir avec lui et à réexaminer sa candidature s'il peut justifier de références complètes.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Le texte de la lettre est barré d'un trait au crayon bleu sur les deux folios de la copie.

Mots-clés

[Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familière
15 décembre 1848

Monsieur Maillot

Je viens de recevoir à un trait de votre lettre judiciaire que j'ai reçue restituée avec ce filé.

J'en suis arrivé de mesdames que l'absence de préférence de votre part m'a fait prendre parti pour l'ouverture d'une candidature.

Il faudra voir je n'ai encore aucun engagement pris, bien que le candidat se trouve ici à l'heure d'aujourd'hui.

Le filé serait donc pris

inexprimable de m'entretenir avec vous, si nous n'avions pas des qualités supérieures à celles de ce candidat; et comme vous paraîtiez désireux de causer avec moi, rien me s'opposerait à ce que vous viendriez jusqu'à si nous y étiez toujours disponibles. Mais, si vous le répétez, votre accès à la ville, si l'accès à l'assemblée des électeurs qui aurait lieu dans l'autre obtenu suffisamment les renseignements les plus complets et les plus satisfaisants sans tout les déplacés, et

306

que, d'autre part,
vous n'hésitez pas,
après examen, à nous
charger de la fonction
objet de nos pouvoirs.

Veuillez agréer
Mes salutations, avec civilité.

Gaston